

By Revenu Pierre

Ideal Campus Montpellier (34)

Etudiants - GESTETUD

NUMÉRO DE DOSSIER: 6143

COORDONNÉES		
Résidence	Ideal Campus 1579 route de Mende 34000, Montpellier	
Exploitant	GESTETUD 200 avenue Berthelot 69007, Lyon 04 37 37 21 21 compta@gestetud.fr	
Cabinet de Syndic	COSIALIS 30, rue Elie Rochette 69007, Lyon 07 04 72 73 13 73 syndic@cosialis.fr	
Notaire programme	ETUDE FANZEL-BATAILLE 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr	
Référence cadastrale	Section AS / n°306	

DÉTAILS DU BIEN VENDU		
Total HT	72 800 €	
Dont prix meubles anciens HT	600 €	
Dont prix honoraires HT	5 800 €	
Montant TVA	1 160 €	
Total TTC	73 960 €	
Frais Notaire	6 500 €	
Total acte en mains	80 460 €	
Rentabilité brute HT / HT	4.7 %	
Numéro copropriété	71	
Numéro d'exploitation	2C29	
Type de lot	T1	
Surface	13.16 m ² Carrez	
Niveau / étage	1	
Balcon	Non	
Parking		
Classe énergie	С	

DONNÉES FINANCIÈRES		
Charges de copro non récupérables (annuel)	271 €	
Fonds de travaux (annuel)	0€	
Taxe foncière (2024)	212€	
Dont TOM remboursée	45 €	
COPROPRIÉTÉ		
Date de la dernière AG	21/11/2024	
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété	
Année de construction	2016	
DAT et livraison	01/09/2016	

DONNÉES D'EXPLOITATION			
NOUVEAU BAIL			
Durée et début du bail	Nouveau bail à compter de septembre 2025		
Loyer annuel HT	3 421 €		
Mode d'indexation	Triennale - ILC plafonné à 1,5% /an		
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu		
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605		
Classement de résidence de tourisme	non		
COMMENTAIRE			

Lot en sortie de Censi-Bouvard actabilité au

Sécurisation de la location

01/09/2025.

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 10/04/2025 à 17:15



Téléphone: 01.46.43.90.17

Mail: contact@investissementlmnp.com
Site: www.investissementlmnp.com